

Renvoi au ministère de la guerre de l'adresse de la société populaire de la commune de Mens (Isère) qui annonce la production de salpêtre, l'envoi de vêtements et d'un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au ministère de la guerre de l'adresse de la société populaire de la commune de Mens (Isère) qui annonce la production de salpêtre, l'envoi de vêtements et d'un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 346-347;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29333\\_t1\\_0346\\_0000\\_21](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29333_t1_0346_0000_21)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## 11

Le président de la section Lepeletier adresse copie de deux récépissés de l'administration des poudres, qui constatent que cette section a déjà fourni 1574 livres du salpêtre le mieux conditionné; les travaux s'y continuent avec la plus grande activité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtre (1).

## 12

Le ministre des contributions publiques met sous les yeux de la Convention nationale trois états relatifs à la fabrication des monnoies.

L'insertion au bulletin et le renvoi au comité des finances sont décrétés (2).

[Paris, s. d.; au présid. de la Conv.] (3).

« Je t'envoie, pour mettre sous les yeux de la Convention nationale, trois états relatifs à la fabrication des monnoies.

» Le premier présente la fabrication des espèces de cuivre et de métal de cloches, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1793 (vieux style) jusqu'au 10 germinal, à la somme de 5,028,825 liv. 17 sols.

» Le deuxième comprend les envois de cuivre faits par les départemens aux maisons des monnoies et ateliers monétaires jusqu'audit jour 10 germinal, pour 1792 et 1793, savoir :

» En cuivre en en bronze, à 596,923 liv. 8 sols.

» Et en cloches, à 5,482,855 liv.

» Et le troisième fait connoître le produit de la fabrication des espèces de cinq décimes, depuis le premier pluviôse jusqu'au 10 de ce mois, à 77,556 liv.

» Le dernier état, fourni depuis le premier pluviôse jusqu'au 10 germinal, étoit de 70,815 pièces, faisant 35,407 liv. 10 sols.

» Celui de la dernière délivrance est de 6,741 pièces, faisant 3,370 liv. 10 sols.

» Total, au 10 germinal : 38,778 liv.

» Signé, DESTOURNELLES. »

## 13

Les officiers municipaux de la commune de l'Isle-d'Aix, dont la population n'est que de 200 individus, écrivent qu'ils viennent de convertir en draps pour l'habillement de leurs frères d'armes, une somme de 1 223 livres provenant d'une souscription volontaire faite dans cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXV, 98. B<sup>in</sup>, 28 germ. (2<sup>o</sup> suppl.); C. Eg., n<sup>o</sup> 600, p. 74; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1248.

(2) P.V., XXXV, 98. B<sup>in</sup>, 20 germ.; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1248.

(3) Débats, n<sup>o</sup> 567, p. 335; Mon., XX, 175; J. Perlet, n<sup>o</sup> 565; Batave, n<sup>o</sup> 419; Rép. n<sup>o</sup> 112; J. Mont., n<sup>o</sup> 148; M.U., XXXVIII, 343; C. Univ., 21 germ.

(4) P.V., XXXV, 98.

[Isle-d'Aix, 1<sup>er</sup> pluv. II] (1).

« Citoyens représentants,

Les habitants de cette commune, dont la population ne s'élève qu'à 200 individus, ne sont pas ce qu'on appelle pauvres, les circonstances (dans un petit point au milieu de la mer) les ont absolument mis hors du premier besoin et c'est là toute leur fortune; en conséquence, il ne s'est pas trouvé de susceptibles de l'emprunt forcé, mais jaloux aussi de concourir par un don volontaire et patriotique au besoin de la République, ils se sont empressés de souscrire chacun pour une somme conforme à leur faculté, et 723 l. est le résultat de la souscription que notre intention étoit de faire parvenir à la trésorerie nationale; mais un membre de la Société populaire ayant justement fait observé que puisque cette somme étoit destinée en partie, plutôt pour le soulagement de nos frères sur les frontières, il devenoit intéressant de l'employer à la confection de vestes et culottes pour ceux que nous avons parmi nous. La Société adoptant le projet, il fut arrêté que séance tenante, il seroit dans la société également ouvert une souscription pour renvoi des dons volontaires de chaque sociétaire, et cette souscription, après récapitulation faite, s'est trouvée montée à 500 l., qui jointes à celle de 723 l. forme un total de 1,223 l. que nous avons employé à l'achat de draps propres à faire des culottes. L'étoffe est en œuvre, et dans peu de jours, elle sera justement répartie. Nous désirons, citoyens représentants, que ce faible sacrifice vous soit aussi agréable que l'envoi que nous vous avons fait dans les temps, des vases ci-devant dit sacrés de notre église; nous avons également envoyé à notre district toutes les dépouilles de notre bête noire et nous vous réitérons ici et de bon cœur, le serment que nous avons fait de ne plus écouter aucun prêtres, ce sont des menteurs, au diable leurs sornettes; vive la Montagne! vive la morale! vive le père Duchaine et vive la République! Nous vous saluons très fraternellement. »

DUTHAIL (maire), DEMONPRÉ (agent nat.),  
PACQUERON, SALOMON.

## 14

Les commissaires nationaux à Commune-d'Armes envoient les détails d'une fête civique célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, et annoncent que la fabrication d'armes se ranime au point qu'ils peuvent promettre à la République 12 à 13 000 fusils par mois.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des armes (2).

## 15

La société populaire de la commune de Mens, district de Grenoble, département de

(1) C 297, pl. 1024, p. 26.

(2) P.V., XXXV, 98. B<sup>in</sup>, 20 germ.; C. Eg., n<sup>o</sup> 600, p. 74; J. Mont., n<sup>o</sup> 148; M.U., XXXVIII, 331; Mon., XX, 182.

l'izère, rend le compte le plus satisfaisant du bon esprit qui anime ses habitants : le fanatisme y est abattu par la raison; le salpêtre s'y fabrique avec le plus grand zèle; 400 chemises ont été fournies par la commune et par la société populaire. Cette dernière vient en outre d'équiper et d'armer à ses frais un cavalier non compris dans la première réquisition.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

## 16

Le citoyen Devaux, libraire, Maison Egalité, offre à la Convention nationale un petit ouvrage élémentaire pour les jeunes gens, intitulé : *Nouvelle méthode d'enseigner l'a, b, c, et à épeler aux enfans, en les amusant par des figures agréables et propres à leur faire faire des progrès dans la lecture et l'écriture*, suivi de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'hommage est accepté.

La mention honorable de l'offre et le renvoi de l'ouvrage au comité d'instruction publique sont décrétés (2).

## 17

Le citoyen Guyot fait l'abandon, 1°) d'un contrat de 500 liv. de rente au capital de 20 000 liv., mais réduit ensuite à 10 000 liv. sur les ci-devant aides et gabelles; 2°) d'un contrat de 310 liv. de rente sur les ci-devant tailles de la généralité de Commune-Affranchie; 3°) enfin d'une partie montant à plus de 5 000 liv., solde de la finance d'une ancienne charge supprimée et liquidée de lieutenant en la ci-devant juridiction des traites, qui lui est encore due. La citoyenne Perrin, son épouse, offre également la finance de deux charges, l'une de commissaire et l'autre de contrôleur aux saisies réelles, a elle appartenantes comme veuve du citoyen Sandrin. L'un et l'autre se disent prêts à s'imposer toutes les privations et tous les sacrifices qu'exigera la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

## 18

Les membres composant la société républicaine de Mont-Réal, département du Gers, applaudissent avec enthousiasme aux décrets de la Convention nationale, et notamment à celui qui rend la liberté aux hommes de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXV, 98. B<sup>in</sup>, 20 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1248; *Débats*, n° 571, p. 393.

(2) P.V., XXXV, 99. B<sup>in</sup>, 20 germ.; *Mess. Soir*, n° 600; *J. Mont.*, n° 148; *M.U.*, XXXVIII, 343.

(3) P.V., XXXV, 99. B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1248.

(4) P.V., XXXV, 100.

[*Mont-Réal*, s. d.] (1).

« Pères de la patrie,

Vous avez proclamé la liberté dans les deux mondes, plus de distinction de couleur, nous sommes tous frères; tous les enfans de la République sont libres. Grâce immortelles vous soient rendues de cet hommage éclatant à notre divinité favorite *la Raison*. Nous adhérons de toutes nos forces à cette loi juste qu'attendoient avec impatience tous les amans de la liberté.

On vous à parlé de trêve avec les tyrans, nous n'en voulons pas; haine aux tyrans, paix aux chaumières, c'est notre devise; nous commençons toutes nos séances par ce cri sacré: Point de trêve, point de paix avec les ennemis de la liberté jusqu'à ce que nos indomptables guerriers les aient forcés de venir à votre barre reconnoître les droits de l'homme, et de se mettre à votre merci; alors, Législateurs, nous nous en rapporterons à votre prudence, à votre inaltérable patriotisme.

Recevez avec quelqu'intérêt, Pères de la patrie, notre adhésion à vos sages décrets et nos vœux pour la prospérité de notre chère patrie.»

DENVIGNES (*présid.*), LESPIAU, SINOZ, LAPEYRE, DUPUY (*secrét.*), VERNEUIL, FOURTET, SAUVAGE, CASSAIGNAC, CEZEAU, DARQUEZON, CASSAIGNEAU, THANN, Romain NANDOISE, LESPIAU, JUSTROBE, DURREY, Jean LABORGLE, LOPPINOT, FONTAULIEU, JAULIN, LAPEYRE, MIAUX, PICHAUBERT, DOURDENS, BÉRIAS, BAUDUER, RIVIÈRE, LAIGNES-TOUS, VIEPEAUX.

## 19

L'agent national de la commune de Souvignargue-Escate, annonce à la Convention nationale que les citoyens de cette commune n'ayant plus d'autre culte que celui de la raison, ils ont envoyé au district l'argenterie et les autres effets de leurs églises : le nom de Saint-Etienne d'Escate a été changé en celui de Souvignargue-Escate.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de division (2).

## 20

Les chasseurs d'Evreux écrivent de Caen à la Convention nationale : Nous sommes prêts à combattre tous les ennemis de la République quels qu'ils soient; et si des parjures osoient encore former des projets liberticides, fussent-ils nos proches, c'est le fer à la main que nous les arracherions de leurs perfides cœurs. Nous sommes 250 chasseurs : eh bien ! mandataires du peuple, comptez autant de tyrannicides.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 300, pl. 1056, p. 28.

(2) P.V., XXXV, 100. B<sup>in</sup>, 20 germ.; *Mon.*, XX, 182.

(3) P.V., XXXV, 100. B<sup>in</sup>, 20 germ.; *J. Mont.*, n° 148; *Débats*, n° 568, p. 346.